

# ACTION 40 OPTIMISER LA GESTION DES DECHETS

## Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

## Financements envisagés

- > ADEME
- > Fonds propres Bourges Plus

## CONTEXTE LOCAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Bourges Plus est compétente en matière de gestion des ordures ménagères. En parallèle, le processus du Grenelle de l'Environnement, finalisé la même année, a permis de définir des objectifs volontaristes chiffrés portant notamment sur la réduction de la production d'ordures ménagères ou bien encore sur l'augmentation du recyclage.

Ces deux éléments encouragent la Communauté d'agglomération à améliorer sa gestion des déchets pour délivrer ce service de la manière la plus pertinente possible tant d'un point de vue économique, qu'environnementale (réduction des tonnages partant en enfouissement et réduction du transport des déchets, amélioration des déchèteries...), et sociale (sécurité de travail pour les agents...).

Cette amélioration, qui consiste à optimiser le service délivré, est d'autant plus pertinente que la gestion des ordures ménagères était, avant 2010, assurée de manière hétérogène sur le territoire avec des modalités de traitements et d'enlèvements différentes selon les communes (certaines ordures ménagères partaient directement à l'enfouissement tandis que d'autres rejoignaient le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets pour y être compostées).

## Résultat attendu

- > Optimiser la gestion des déchets.

## DESCRIPTIF

- Faire l'état des lieux des modes de gestions des déchets et de leurs organisations sur le territoire de Bourges Plus ;
- Déterminer des leviers d'optimisation relatifs à la gestion des ordures ménagères et des encombrants ;
- Choisir parmi ces leviers ;
- Mettre en place les actions qui permettront d'actionner les leviers d'optimisation préalablement définis et choisis.
- Suivre l'efficacité de ces actions.

## PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : D. GERAUDEL - service ressource : Service Environnement.

## PARTENAIRES

Les 14 communes, l'ADEME

## Calendrier prévisionnel

2011-2015

## BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

**Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux  
de développement durable concernées par l'action**

	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables